

*L'Europe et les Départements français d'Outre-mer*

**INFORUP**

**SEMAINE DU 31 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2020**

**EN RAISON DE LA PERSISTANCE DE LA CRISE SANITAIRE, LE PARLEMENT EUROPÉEN RESTERA FERMÉ AU PUBLIC AU MOINS JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE 2020 :**

L'Union européenne souhaite assurer le bon fonctionnement de son organe législatif, tout en limitant au maximum les rassemblements au sein du Parlement. C'est la raison pour laquelle une grande partie des eurodéputés continuent d'assister aux réunions par visioconférence et les visiteurs externes se verront refuser le droit de s'y rendre physiquement jusqu'à la fin de l'année.

**LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS A PRÉSENTÉ, JEUDI 3 SEPTEMBRE, SON PLAN DE RELANCE DE 100 MILLIARDS D'EUROS DONT 1,5 MILLIARD POUR LES DOM :**

Ce plan, appelé « La France relance » bénéficie d'un budget de 100 milliards d'euros qui seront fléchés sur 3 grandes priorités :

1. Reconquérir notre souveraineté alimentaire ;
2. Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français ;
3. Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique.

La déclinaison de ce plan de relance national pour les Outre-mer disposera d'un socle de 1,5 milliard d'euros. Le Ministère des Outre-mer a présenté les enjeux de ce plan de relance : renforcer l'économie et la compétitivité, le mettre en place sur un temps limité (2021/2022), offrir une déclinaison locale visible avec des projets concrets, donner un part non négligeable (30% du plan de relance) au « verdissement », ainsi qu'un axe sur la cohésion sociale et territoriale.

Dans le domaine de l'agriculture, la transformation agricole ou encore la modernisation des abattoirs sont fléchés dans un volet spécifique à hauteur de 80 millions d'euros, avec l'ambition d'atteindre une souveraineté agricole.

Non définie pour l'heure, une enveloppe sera aussi dédiée à l'accélération des infrastructures routières, plus spécialement en Guyane ou à La Réunion avec la Nouvelle Route du Littoral.

Pour les Collectivités locales, 50 millions d'euros sont mobilisés pour le développement local à travers des dispositifs tels que « Action Cœur de Ville » et bénéficieront également d'une compensation des pertes de recettes fiscales à hauteur de 200 millions d'euros.

Ce plan de relance est prévu pour être mis en œuvre au 1er janvier 2021 et aura vocation à s'articuler avec l'existant (les contrats de convergence et de transformation par exemple), le plan de relance européen, et le prochain Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2021-2027. Les territoires ultramarins pourront également répondre aux appels à projets nationaux concernant par exemple le tourisme.

Vous trouverez en annexe le plan de relance pour les DOM tel que publié par le Ministère des Outre-mer.

## LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL (CFP 2021-2027) ONT REPRIS :

Le Conseil, la Commission européenne et le Parlement européen ont repris les négociations interinstitutionnelles afin d'apporter les modifications nécessaires à la proposition de CFP des Chefs d'État et de Gouvernement du 21 juillet dernier, en vue d'une adoption avant la fin de l'année.

La commission des budgets (Com BUDG) du Parlement européen s'est réunie, ce mardi 1<sup>er</sup> septembre afin de discuter de l'avancement de ces trilogues et a débattu des orientations à prendre pour les lignes budgétaires des différents fonds et programmes européens, le plan de relance (Next Generation EU), le fonctionnement des ressources propres de l'UE et la conditionnalité liée à l'État de droit.

Johan Van Overtveldt (groupe conservateur ECR – Président de la Com BUDG) a affirmé une nouvelle fois la ferme opposition du Parlement européen aux conclusions du Conseil européen de juillet dernier. Sans modification substantielle de celles-ci, les eurodéputés se sont engagés à faire valoir leur veto.

Jan Olbrycht (groupe de centre-droit PPE, co-rapporteur pour le CFP) a souligné et déploré, comme le fait la résolution du Parlement européen, les coupes budgétaires sur les programmes phares de l'UE, rendant cette proposition de CFP inacceptable.

Par ailleurs, Marco Zanni (groupe d'extrême-droite ID) et Zbigniew Kuzmiuk (ECR) ont rappelé que les politiques agricoles et de cohésion subissent également des coupes budgétaires importantes qu'il convient de corriger.

Les eurodéputés ont également critiqué le fait que l'autorité budgétaire qu'est la Com BUDG n'ait pas son mot à dire concernant la répartition des lignes budgétaires prévues dans le plan Next Generation EU. Ils proposent que l'argent prévu pour ce plan de relance qui n'aura pas été utilisé soit reversé dans les programmes phares de l'UE afin de compenser les coupes subies par ces derniers.

## LE PARLEMENT EUROPÉEN A REPRIS LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LE FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE (FEAMP), LE RÈGLEMENT RELATIF AUX CONTRÔLES DES PÊCHES ET LE BUDGET POUR L'ANNEE 2021 :

En cette semaine de rentrée au Parlement européen, les membres de la commission de la pêche (Com PECH) ont eu l'occasion d'échanger avec Julia Klöckner, ministre allemande de l'Alimentation et de l'Agriculture afin qu'elle liste les priorités de la présidence allemande du Conseil en matière de pêche et d'aquaculture.

Le FEAMP expirant à la fin de l'année, la ministre a indiqué que l'obtention d'un accord sur le Fonds post-2020 figurait parmi les priorités de la présidence. Elle a insisté sur l'importance d'y inclure un point fort sur la gestion durable des stocks de pêche. Néanmoins, elle se dit sceptique quant à la probabilité d'obtenir un accord interinstitutionnel avant la fin de l'année 2020. Une cinquième session de négociations interinstitutionnelles à ce sujet est prévue pour le 24 septembre.

Par ailleurs, la proposition de la Commission européenne concernant le règlement relatif aux contrôles des pêches a fait l'objet d'un examen par le Conseil et les travaux sont en cours. La ministre allemande a jugé que le Conseil de l'UE ne sera qu'en capacité d'adopter une orientation générale partielle en fin d'année 2020.

Gabriel Mato (PPE) a rappelé les besoins financiers conséquents des pêcheurs dans le cadre du FEAMP. En effet, il a plaidé pour un fléchage de ce fonds vers des investissements dans la sécurité des travailleurs, dans de nouveaux moteurs et vers l'achat de nouveaux navires qui soient plus efficaces et moins polluants.

Lors d'une autre réunion de la Com PECH de cette semaine, Pierre Karleskind (Groupe du centre Renew – Président de la Com PECH – rapporteur pour le budget 2021) a rappelé des éléments de calendrier liés à l'adoption du budget pour 2021 : la Com PECH rendra son avis sur la proposition du Conseil le 10 septembre.

Le projet de rapport de la commission parlementaire indique que les crédits d'engagements prévus pour 2021 par la proposition de la Commission européenne sont en baisse de 13% par rapport à 2020 pour la pêche, l'aquaculture et la transformation, ce que Pierre Karleskind considère inacceptable dans un contexte de Covid-19 et de Brexit.

Afin de lutter contre les possibles conséquences néfastes d'un Brexit sans accord sur le secteur de la pêche, le Conseil a néanmoins prévu un fonds d'ajustement au Brexit de 5Md€.

Gabriel Mato (PPE) a réitéré l'importance d'obtenir un budget suffisant pour adapter l'activité de la pêche au Green Deal et aux stratégies « Biodiversité » et « Farm to fork ».

Par ailleurs, il a appuyé sur l'impact de la crise liée au Covid-19 sur la pêche et a demandé, dans ce contexte, un soutien financier supplémentaire, rapide et qui s'étende dans le temps au-delà de l'année 2020 – cette demande a été partagée par la majorité des intervenants.

Manuel Pizarro (groupe socialiste S&D) a réitéré les observations et demandes de Gabriel Mato, tout en soulignant la résilience du secteur durant le pic de la crise sanitaire.

Enfin, Clara Aguilera (S&D) a plaidé pour l'augmentation des moyens financiers alloués à l'Agence européenne de contrôle des pêches afin d'en améliorer le fonctionnement.

## AGENDA DE LA SEMAINE DU 7 AU 11 SEPTEMBRE 2020

	PARLEMENT EUROPÉEN	COMMISSION EUROPÉENNE	AUTRES ORGANES EUROPÉENS	AUTRES
<b>Lundi 07/09</b>	<p><b>Commission du Développement régional (REGI) :</b>                      Décision sur l'application de la procédure simplifiée concernant la Proposition de décision du Conseil autorisant la France à appliquer, pour certaines taxes indirectes, un taux réduit au rhum traditionnel produit en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion ;                      Décision sur l'application de la procédure simplifiée concernant l'Extension du régime de l'octroi de mer dans les régions ultrapériphériques françaises ;</p> <p><b>Commission de l'Agriculture (AGRI) :</b>                      Échange de vues sur des questions générales avec                      Janusz Wojciechowski,                      Commissaire chargé de l'agriculture</p> <p><b>Commission de l'Environnement (ENVI) :</b>                      Budget pour l'année 2021</p>		<p style="text-align: center;"><b>Négociations interinstitutionnelles relatives au Cadre financier pluriannuel 2021-2027</b></p> <p><b>Conseil spécial agriculture (CSA) :</b>                      Règlement relatif aux règles transitoires de la PAC ;                      Paquet "réforme de la PAC post- 2020" :                      Règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC ;                      Questions agricoles liées au commerce ;                      Négociations avec les pays tiers en ce qui concerne les accords d'équivalence internationaux sur l'agriculture biologique – état des travaux</p>	
<b>Mardi 08/09</b>				
<b>Mercredi 09/09</b>				
<b>Jeudi 10/09</b>				
<b>Vendredi 11/09</b>			<b>Négociations interinstitutionnelles relatives au Cadre financier pluriannuel 2021-2027</b>	

Annexe : Plan de relance Outre-mer



## 1 Les Outre-mer bénéficieront pleinement du plan de relance national.

- A. La part des Outre-mer dans le plan de relance national devrait être en ligne avec leur poids respectif dans l'économie Française.
- B. En effet, selon des données macroéconomiques, **il est permis de penser qu'au moins 1,5 milliard d'€ devraient bénéficier directement aux Outre-mer au sein du plan de relance national dont une partie de projets déjà identifiés.** Le montant précis dépendra de l'utilisation en outre-mer des dispositifs sociaux (prime à l'embauche, activité partielle, etc.) et sera complété des travaux à venir d'identification et d'instruction effective des projets par les préfets et des résultats des appels à projets sur des mesures nationales.
- C. Ainsi, les mesures du plan de relance national se déclineront dans les Outre-mer, selon les compétences des collectivités, avec des focus spécifiques :
- I. **L'axe de verdissement de l'économie**, qui représente 30 % du plan de relance national, concernera pleinement nos Outre-mer, qui sont aux avant-postes en matière de sauvegarde de la biodiversité, de transition écologique et agricole, d'enjeux de résilience sur l'eau et la prévention des risques naturels.
  - II. **L'axe de renforcement de la compétitivité des entreprises** permettra d'accompagner les économies ultramarines et de renforcer leur compétitivité dans leur environnement régional, via notamment la baisse des impôts de production, le renforcement du capital des TPE / PME, des mesures pour les filières telles que le tourisme ou le spatial et différents appels à projets d'innovation.
  - III. **L'axe de cohésion sociale et territoriale** aura une déclinaison importante dans ces territoires qui comportent souvent des taux de chômage et de pauvreté nettement plus élevés que dans l'hexagone, via de mesures de soutien à l'emploi, de rénovation d'infrastructures de soutien aux recettes des collectivités pour accompagner la relance, y compris octroi de mer et taxe spéciale de consommation.

## 2 Le plan de relance national comporte des mesures répondant aux spécificités des DROM.

- A. Des sous-enveloppes spécifiques sont **pré-fléchées pour les Outre-mer**, pour accompagner les transformations durables de ces territoires et soutenir l'économie et la création d'emploi local.
- B. Ainsi :
- I. **50 millions d'€ seront dédiés spécifiquement aux Outre-mer au titre de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement et la production d'eau potable** afin de faire face à la situation de pénurie et de coupures d'eau dans certains territoires (notamment aux Antilles, à Mayotte, ou en Guyane).
  - II. **50 millions d'€ seront affectés à la mise aux normes des bâtiments publics** dans le cadre du **plan séisme Antilles**.
  - III. **En matière agricole, 80 millions d'€ soit 10 % de l'enveloppe, sont affectés aux Outre-mer** au sein des mesures d'accélération de la transformation agricole, de modernisation des abattoirs et de



renouvellement des agroéquipements, afin d'accompagner la transformation agricole et l'objectif de souveraineté alimentaire d'ici 2030 fixé par le Président de la République à La Réunion en octobre 2019.

- IV. Une sous-enveloppe sera fléchée pour l'accélération des infrastructures routières en Outre-mer, notamment participer à la finalisation de la Nouvelle Route du Littoral à la Réunion.
- V. Les mesures de soutien à l'emploi et à la formation dans les départements et régions d'Outre-mer, comprenant notamment une augmentation du nombre de Parcours Emploi Compétences (PEC) pourront être mobilisés.
- VI. Une enveloppe de **50 millions d'€** est dédiée aux actions de soutien de développement local en lien avec les collectivités.
- VII. Afin qu'elles puissent jouer leur rôle en matière de commande publique, **les collectivités ultramarines bénéficient de 200 M€ environ** au titre de la garantie de recettes fiscales, qui inclue les recettes spécifiques à l'Outre-mer (octroi de mer et taxe spéciale de consommation).

### **3** Pour les COM, l'accent sera mis sur l'action régaliennne de l'État et l'accompagnement des collectivités.

- A. La **rénovation des bâtiments publics de l'État**, qui contribuent à la relance économique pourra bénéficier au COM.
- B. Une attention particulière est accordée à la rénovation des **hôpitaux dans les collectivités où la compétence santé relève de l'État**, notamment à Wallis-et-Futuna qui fera l'objet d'un important plan de rénovation dans le cadre de la relance. **45 M€** pourront être mobilisés sur 2021-2022.
- C. Les mesures de soutien à l'emploi, et à l'économie constituent des **compétences des collectivités**.

### **4** En Outre-mer, la relance fera l'objet de plans territorialisés qui seront construits dans les prochaines semaines, sous l'égide des préfets et en lien avec les élus locaux et le monde socio-économique.

- A. D'ici à la fin de l'année 2020, des **plans de relance territoriaux** vont être construits dans les Outre-mer, et ils incluront des projets portés par les collectivités, ainsi que par les opérateurs de l'État.
- B. Ils visent également à articuler les financements du plan de relance national, avec les **importants moyens octroyés par l'Union européenne**, au titre de REACT-UE et du budget européen 2021-2027.
- C. Ils pourront s'accompagner de **mesures d'assouplissement normatif**, en fonction des besoins locaux, à l'image du relèvement pendant un an du seuil de mise en concurrence pour les marchés publics pour accompagner la relance économique, de 40 000 € à 70 000 €.

**Pour mémoire:** les mesures d'urgence économique face à la Crise du Covid-19 mises en place par l'État représentent dans les Outre-mer (DROM et COM), au 1<sup>er</sup> septembre 2020, un total de 3 877 millions d'€:

- 2 662 millions d'€ de garanties accordées par l'État pour des prêts garantis aux entreprises (PGE), représentant 13 295 entreprises soutenues;
- 425 millions d'€ au titre de l'activité partielle, qui a concerné 75,7 % des effectifs du secteur privé ultramarin,
- 333 millions d'€ au titre du fonds de solidarité aux entreprises,
- 456 millions d'€ de charges fiscales et sociales reportées.

### Focus territoriaux:

#### • Antilles

- Le plan de relance visera spécifiquement à accompagner la rénovation des réseaux d'eaux, et la mise aux normes anticycloniques et parasismiques des bâtiments publics.
- Le plan de relance accompagnera la transformation agricole et l'objectif de souveraineté alimentaire d'ici 2030.

#### • Guyane

- Des infrastructures routières seront soutenues au titre du plan de relance, de même que les infrastructures d'eau et d'assainissement.

#### • La Réunion

- Une participation de l'État à la finalisation de la NRL est envisagée au sein du plan de relance.
- Le plan de relance accompagnera la transformation agricole et l'objectif de souveraineté alimentaire d'ici 2030.
- Le plan de relance porte une attention particulière à l'emploi et à la formation: outre les mesures de prime à l'embauche, l'enveloppe des PEC sera fortement augmentée.

#### • Mayotte

- Une attention particulière sera portée à la construction de logements.
- Le plan de relance visera spécifiquement à accompagner les investissements en matière d'accès à l'eau.
- Le plan de relance porte une attention particulière à l'emploi et à la formation.